

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 67PR0681 (4419) – profil : Communication acoustique dans les systèmes de reproduction, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

François SARRAZIN, Professeur des universités (Président)

Luc ABBADIE, Professeur des universités

Olivier ADAM, Professeur des universités

Nicolas LOEUILLE, Professeur des universités

Membres externes

Sébastien DEREGNAUCOURT, Professeur des universités

Claudie DOUMS, Professeur des universités

Nathalie FRASCARIA-LACOSTE,
Professeur des universités

Odile PETIT, Directrice de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT